

Québec, le 23 février 2011

Madame Anik Montminy  
Directrice  
Cabinet du Leader parlementaire  
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39  
Québec, (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

Conformément à l'article 64.8 du Règlement de l'Assemblée nationale, je vous fais parvenir la réponse à la pétition déposée par la députée d'Hochelaga-Maisonneuve et par le député de Mercier, le 9 décembre 2010, concernant le financement des haltes-garderies communautaires.

En espérant le tout conforme à vos attentes, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le directeur,



Claude-Éric Gagné

DE : Madame Yolande James  
Ministre de la Famille

DATE : Le 23 février 2011

---

**Pétition intitulée : Financement des haltes-garderies communautaires**

---

Le 9 décembre 2010, une pétition de l'Association des haltes-garderies communautaires du Québec a été déposée à l'Assemblée nationale par la députée d'Hochelaga-Maisonneuve, Madame Carole Poirier et par le député de Mercier, Monsieur Amir Khadir. Cette pétition demande au gouvernement du Québec et au ministère de la Famille et des Aînés de financer adéquatement les organismes communautaires pour leur service de halte-garderie en leur octroyant minimalement une subvention correspondant au salaire d'un poste d'éducatrice, et ce, afin de favoriser une stabilité organisationnelle, signe de qualité, au sein de la halte-garderie.

En réponse à la demande :

Les haltes-garderies communautaires du Québec constitue un partenaire important pour le ministère de la Famille et des Aînés dans la réalisation de sa mission en faveur des enfants et des familles. Par conséquent et afin de reconnaître l'importance de leur travail, notre gouvernement a été le premier à contribuer financièrement au succès des haltes-garderies du Québec en leur attribuant, en 2006-2007, un montant ponctuel de 3 M\$. Afin d'aider les haltes-garderies à répondre aux besoins des parents, ce montant de 3 M\$ devint récurrent et ce, à compter de 2008-2009.

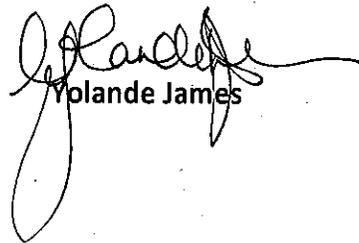
En 2009, l'enveloppe budgétaire augmente de 150 000 \$, passant ainsi à 3 150 000 \$.

Le ministère de la Famille et des Aînés est sensible à la réalité des haltes-garderies communautaires et garde en mémoire leur demande concernant le rehaussement du financement des haltes-garderies en prévision de disponibilités budgétaires futures.

À cet égard, il faut mentionner que la contribution du ministère de la Famille et des Aînés au financement des haltes-garderies repose sur leur offre de services, soit le nombre d'heures de service et le nombre d'enfant accueillis. Ainsi, certaines haltes-garderies peuvent offrir des services pendant seulement une journée ou une demi-journée par semaine.

Afin d'aider leur association, en 2009-2010, l'AHGCQ a reçu 69 787 \$ comme financement pour sa mission globale, 10 000 \$ pour la tenue de son colloque intitulé « Un moment pour échanger, des idées pour grandir » ainsi qu'un montant de 40 000 \$ pour développer et diffuser un programme d'activités et des outils de formation destinés aux haltes-garderies communautaires.

La ministre de la Famille



Yolande James